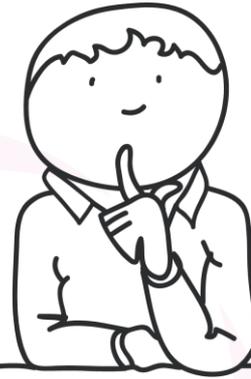


Registre Public d'Accessibilité

ERP de 5^{ème} catégorie

Mise à jour 2024



1

Identification de l'établissement

COHELIANCE

COHELIANCE FORMATION

170 avenue Jean Jaurès – 21000 DIJON

☎ : 03 80 52 11 22

✉ : contact@coheliance.com

ERP de catégorie 5

Prestations offertes :

Coaching – Diagnostic – Conseil – Formation

💻 : www.coheliance.com



2

Fiche informative de synthèse



Accessibilité de l'établissement



Bienvenue à COHELIANCE

Coaching - Diagnostic - Conseil - Formation

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui

non



→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui

non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé oui non

→ Le personnel connaît le matériel oui non



Contact : Florence ROY : contact@coheliance.com



Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET : 43 390 301 000 034

Adresse : 170 avenue Jean Jaurès - 21000 DIJON



3

Description de l'accessibilité

Plan d'accès COHELIANCE

Immeuble le Major

170 avenue Jean Jaurès

21000 DIJON

T : 03 80 52 11 22

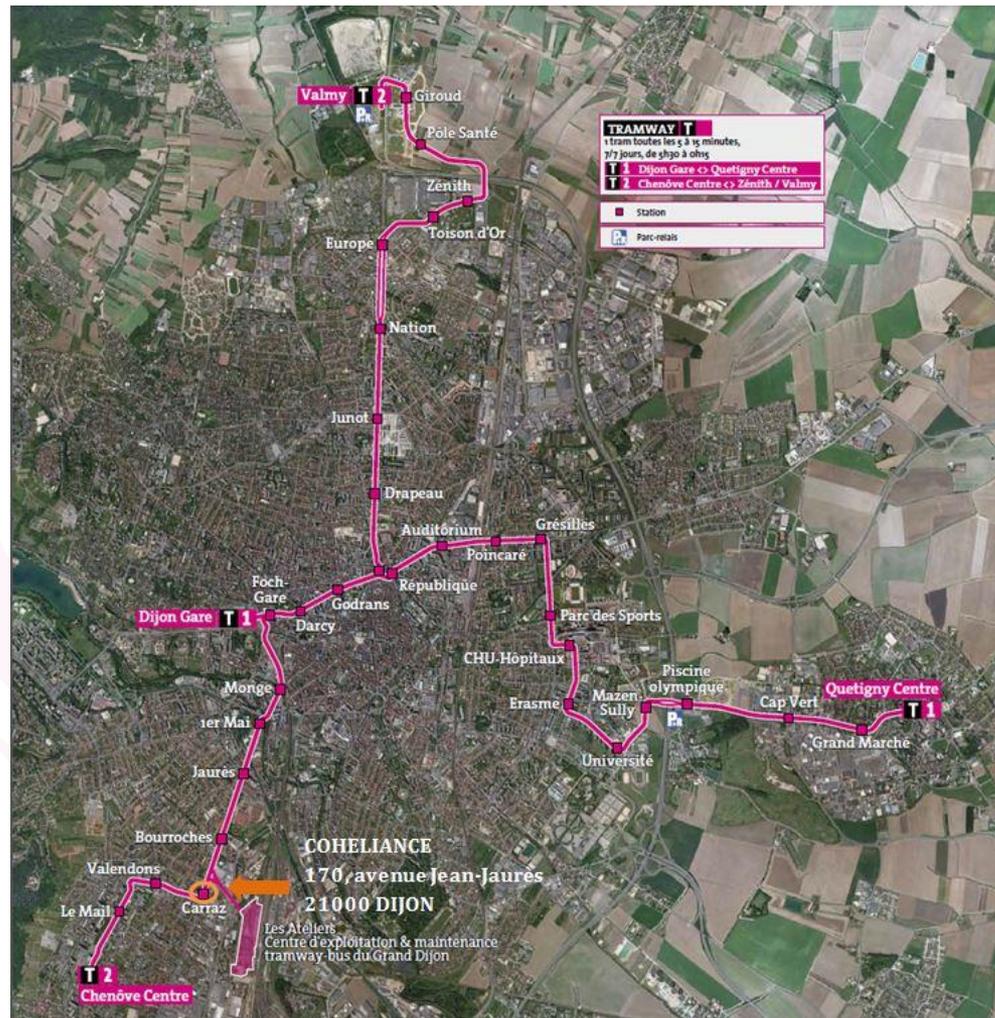
Depuis la gare :

prendre la **ligne T2** à l'arrêt **FOCH GARE**,

(qui se situe devant le cinéma OLYMPIA)

direction **CHENOVE CENTRE**

descendre à l'arrêt **CARRAZ**



Dispositions en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Le siège de Coheliance se situe dans un bâti existant, au 170 avenue Jean Jaurès à Dijon, Bâtiment Le Major, au premier étage.

L'obligation d'accessibilité porte sur les parties extérieures et intérieures de l'établissement.

Les principales zones clés de l'accessibilité du bâti sont :

- 1 – Le stationnement/parking
- 2 – Circulation/cheminement
- 3 – L'entrée
- 4 – L'accueil
- 5 – Les sanitaires
- 6 – La signalétique
- 7 – Sécurité incendie

1 – Le stationnement/parking

COHELIANCE ne dispose d'aucun parking, ouvert au personnel comme au public. Le stationnement s'effectue en fonction des places de parking disponibles devant le bâtiment ou dans les rues transverses.

2 – Circulation/cheminement

Depuis la voirie publique, le cheminement est accessible jusqu'à la porte d'entrée du bâtiment. Sonnette à hauteur pour prévenir. *Attention, interphone ne fonctionne pas*



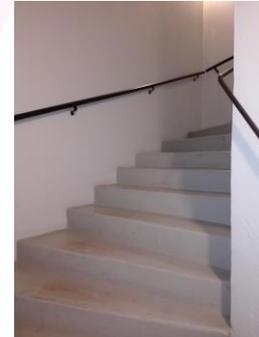
3 – L'entrée du bâtiment

Porte à tirer pour arriver dans un SAS :



puis porte à tirer pour arriver dans le hall du RDC :

- Accès direct à l'ascenseur : refait à neuf
- Accès aux escaliers avec rampe (main courante), minuteur lumière.



4 – L'accueil/bureaux

Accès aisé.

Largeur de porte d'entrée : 930 mm



Espace salle d'attente, un bureau administratif, deux salons de coaching et une salle de formation.
Largeur de portes des différentes salles (780 mm).

Equipement complet :

Climatisation

TV écran plat (vidéo-projection),
caméra, paperboard, tableau blanc,
photocopieur/imprimante,
broyeur de papier/déchetuse



5 – Les sanitaires

Le bâtiment possède un seul sanitaire aux normes handicapés. Il est situé au rez-de-chaussée, il est privé aux personnes de l'étage concerné (code).

Pour une éventuelle utilisation, un accord doit être demandé aux occupants du RDC.



6 – La signalétique

Entrée du bâtiment : panneau COHELIANCE (dimension : 490 x 145 mm)

Palier du 1^{er} étage : panneau COHELIANCE (dimension : 746 x 400 mm)

Porte d'entrée : panneau COHELIANCE (dimension : 301 x 49 mm) + panneau ACCUEIL (dimension : 301 x 89 mm)



7 – Sécurité incendie

Evacuation :

1 seule issue de secours (19 personnes maximum :

Indication **SORTIE** sur porte d'entrée/sortie.

Plan d'évacuation dans le hall extérieur (palier du 1^{er} étage).



Extincteurs :

- 1 Extincteur EAU : dans le hall à côté de la porte d'entrée
- 1 Extincteur CO2 : dans le coin cuisine





4

Fiche « Bien accueillir les personnes handicapées »

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Les déplacements ;
- + Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- + La largeur des couloirs et des portes ;
- + La station debout et les attentes prolongées ;
- + Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.



2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- + L'usage de l'écriture et de la lecture.



2) Comment les pallier ?

- Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- + Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- + La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- + Le repérage dans le temps et l'espace ;
- + L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Un stress important ;
- + Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- + La communication.

2) Comment les pallier ?

- Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDC, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.



5

Ressources Handicap Formation





Ressources Handicap Formation



CONTACTS

Contactez la délégation Agefiph de votre région : www.agefiph.fr

Et aussi LES RESSOURCES HANDICAP FORMATION

Contact : Caroline ROUSSY – uniquement par mail
rhf-bfc@agefiph.asso.fr

www.agefiph.fr/bourgogne-franche-comte

PERSONNES HANDICAPÉES
SERVICES ET AIDES FINANCIÈRES

Ressources Handicap Formation

Mieux prendre en compte le handicap en formation



? POURQUOI ?

Pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux formations de « droit commun »* en prenant mieux en compte le handicap.

Ce nouveau service propose un appui pour :

→ **Co-construire des solutions d'aménagement des parcours de formation.**

Appui au diagnostic des besoins, recherche de solutions de compensation, sécurisation de l'ensemble du parcours de formation... Par la mobilisation et la mise en lien d'expertises croisées (personne en situation de handicap, organisme de formation, référent de parcours, spécialiste du handicap, employeur...).

→ **Accompagner les acteurs de la formation à mieux répondre à leurs obligations en termes d'accessibilité et de compensation du handicap.**

Capitalisation des pratiques, des ressources existantes sur les territoires, animation, sensibilisation, professionnalisation, mobilisation des partenaires financeurs et des opérateurs de formation.

* Formations non spécifiquement destinées à un public en situation de handicap.

POUR QUI ?

→ **Pour tout organisme de formation professionnelle** (continue ou en alternance) souhaitant développer sa capacité à accueillir des personnes en situation de handicap et/ou ayant un besoin d'un appui à la recherche de solutions d'aménagement pour une situation individuelle.

→ **Pour tout demandeur d'emploi, salarié ou alternant**, relevant de l'offre d'intervention de l'Agefiph, porteur d'un projet de formation validé.

→ **Pour tout référent de parcours identifiant des écarts** entre les contraintes de la formation et les répercussions du handicap de la personne et souhaitant bénéficier d'un appui.

COMMENT ?

Ce nouveau service s'inscrit dans le cadre des politiques régionales concertées de formation. Il est co-développé régionalement par l'Agefiph et ses partenaires : État, Région, Pôle Emploi... pour tenir compte des besoins et des caractéristiques propres à chaque territoire.

BON À SAVOIR

La ressource formation handicap n'a pas vocation à se substituer aux acteurs mais à organiser leur mise en lien au service d'une meilleure prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap en formation.

BON À SAVOIR

Les ressources handicap formation se mettent progressivement en place sur chacune des régions, des priorités de déploiement (par public, territoire...) peuvent avoir été définies. Pour plus d'informations : www.agefiph.fr